



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 janvier 2001

[PAS

D'ANNEXE]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 janvier 2001

**Aide à l'immobilier : convention avec la société de crédit bail
immobilier intercoop**

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoint :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010292001

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001

Développement Economique

**Aide à l'immobilier : convention avec la société de crédit bail
immobilier intercoop**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 28 avril 2000, le Conseil Municipal a décidé de la cession d'une parcelle de terrain dans le lotissement de la Grange Laidet 2 à la Société Carrosserie Industrielle Niortaise pour y installer son activité dans un bâtiment de 4.400 m².

La Société a décidé de réaliser son opération par le biais d'une Société civile immobilière, INTERCOOP, filiale immobilière de la BFCC (Banque Française par le Crédit Coopératif) qui achètera le terrain et construira le bâtiment.

Dans le cadre des interventions économiques des collectivités territoriales définies par la loi du 7 janvier 1982 et ses décrets d'application codifiés aux articles L 1511-1 à L 1511-5 et R 1511-1 à R 1511-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut attribuer une aide financière directe à une entreprise au travers d'une Société de crédit-bail immobilier notamment, et ceci en complément des aides octroyées par le Conseil Régional et le Conseil Général s'ils n'interviennent pas au taux plafond fixé à 25 % du coût total de l'opération.

L'opération réalisée pour Carrosserie Industrielle Niortaise s'élève à 7,8 MF.

Le Conseil Général des Deux Sèvres a accordé lors de sa commission permanente du 27 mars 2000 une subvention de 250 000 F pour cette opération.

Je vous propose d'accorder une aide à l'immobilier du même montant que le Conseil Général pour cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder à INTERCOOP une subvention de 250.000 F au titre de l'aide à l'immobilier pour la réalisation de l'opération de Carrosserie Industrielle Niortaise, et pour cela de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Niort et INTERCOOP ci-jointe.
- procéder au versement de cette subvention selon les modalités précisées dans la convention.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.
- inscrire la somme correspondante au budget de la Ville de Niort à la sous fonction 929.900.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)